

Avis adopté

Séance plénière du 22 octobre 2024

Mieux connecter les Outre-mer

Déclaration du groupe CGT-FO

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Les territoires des Outre-mer pas plus que ceux de l'Hexagone ne sont homogènes. Ils appartiennent à des aires géographiques, culturelles très diverses et éloignées. Enoncer ce préalable pose un réel défi pour connecter ces territoires entre eux, à leur environnement régional dans un ensemble cohérent qu'est la Nation Française et leur permettre d'assurer leur développement économique et social. Le Groupe FO partage la notion de France Océanique et l'idée que le développement de chaque territoire est une chance pour la France entière.

Il faut sortir d'un modèle que certains qualifient d'économie de comptoir qui coupe les territoires de leur environnement proche et aliène leurs économies.

Ces connexions doivent comme le propose cet avis suivre plusieurs directions : inscrire les Outre-mer dans leurs environnements proches, faciliter les liens et échanges inter-Outre-mer et entre les Outre-mer et l'Hexagone. Le groupe FO soutient la préconisation sur le droit à la continuité territoriale et l'Etat doit veiller au respect de la péréquation tarifaire en mobilisant la solidarité nationale pour renforcer les moyens de Ldom. Le numérique doit constituer un enjeu pour ce système de solidarité et plus particulièrement les coûts d'accès à Internet et aux réseaux téléphoniques doivent être intégrés. L'objectif de connecter les Outre-mer nous semble en effet impossible à atteindre si les coûts liés au numérique restent aussi élevés.

Bien sûr au-delà des actions à mettre en place pour mieux connecter les Outre-mer, il faut surtout trouver comment permettre à ces territoires d'avoir les mêmes standards que l'hexagone. Ce doit être le cas en matière de service public et de santé, de pouvoir d'achat, de lutte contre les inégalités, et d'accès à des emplois permettant de garder la jeunesse au pays, de vivre décemment et de se développer.

A travers cet avis le CESE, aux côtés des populations, poussent les pouvoirs publics nationaux et locaux à trouver des solutions pérennes.

Toutes les énergies et moyens doivent être mobilisés. Ce développement passe aussi par l'amélioration des conditions de travail et un dialogue social de qualité. Ce dialogue doit s'incarner dans le respect des règles et des conventions collectives nationales et avoir pour objectif de permettre aux travailleurs des Outre-mer de bénéficier des mêmes niveaux de protection et des mêmes standards que ceux de l'hexagone, au besoin améliorés par une

négociation territoriale, encadrée et soutenue. Pour le Groupe FO les exonérations et aides consenties pour le développement des activités portuaires, par exemple, doivent être conditionnées au respect des conditions de travail, à la création d'emplois à travers des filières d'excellence et à un partage équitable des richesses créées. L'aide publique ne doit pas servir pour l'amélioration des marges des grands groupes qu'ils soient historiquement implantés ou non.

Malgré nos réserves sur certains points, le groupe FO salue le travail effectué par la Délégation aux Outre mers, les rapporteurs et son président, travail qui propose d'adhérer à la formule « I have a dream ».

Le groupe FO a voté en faveur de ce texte.